



# DOCUMENT D'INFORMATION

## MESURES DE BIOSÉCURITÉ RECOMMANDÉES LORS D'ÉVÈNEMENT DE RASSEMBLEMENT D'OISEAUX DE PETITS ÉLEVAGES

### INTRODUCTION

Plusieurs maladies contagieuses d'importance pour la santé publique ou l'industrie avicole peuvent être retrouvées chez les oiseaux de petits élevages. Celles-ci peuvent se transmettre à un plus grand nombre d'oiseaux et d'élevages lors d'évènements de rassemblement d'oiseaux tels que les foires, les ventes, les expositions et les festivals. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) désire donc informer les organisateurs de ces évènements ainsi que les propriétaires d'oiseaux qui y participent des recommandations à suivre afin de protéger la santé des oiseaux et d'éviter la propagation de maladies contagieuses.

### QUELLES SONT LES MALADIES CONTAGIEUSES AVIAIRES D'IMPORTANCE ?

L'influenza aviaire, la maladie de Newcastle, la laryngotrachéite infectieuse et la mycoplasmosse à *Mycoplasma gallisepticum* sont des maladies contagieuses qui nous préoccupent particulièrement chez les oiseaux de basse-cour et de fantaisie.

### QUELS SONT LES SIGNES CLINIQUES OBSERVABLES CHEZ LES OISEAUX MALADES ?

- Mortalité subite accrue.
- Dépression et entassement (oiseaux inactifs, plumes ébouriffées).
- Diminution de la consommation de nourriture et d'eau.
- Signes respiratoires (détresse, toux, râles et éternuements).
- Diminution du rendement de la ponte d'œufs ou ponte d'œufs anormaux.
- Enflure de la tête, des caroncules et des crêtes.
- Sinusites et conjonctivites (enflure des yeux, yeux rouges, sécrétions).
- Signes nerveux (démarche anormale, tremblements, torticolis).
- Diarrhée liquide verdâtre.

### COMMENT SE TRANSMET LA MALADIE ?

- Oiseaux domestiques ou sauvages infectés (contact direct, aérosols, sécrétions ou excréments).
- Employés, visiteurs ou toute autre personne ayant les mains, les bottes ou les vêtements contaminés.
- Matériel, surfaces ou équipements contaminés.
- Aliments ou réserves d'eaux contaminés.
- Vermine.
- De la femelle infectée à la progéniture par l'œuf (*Mycoplasma gallisepticum*).

Durant une éclosion de maladie contagieuse, les événements de rassemblement d'oiseaux accroissent le risque de propagation de la maladie, notamment les foires, les ventes, les expositions et les festivals. En effet, le déplacement d'oiseaux infectés apparemment en bonne santé permet la transmission de la maladie à d'autres oiseaux et peut ainsi entraîner la propagation des agents pathogènes dans plusieurs nouveaux élevages.

## **QUELLES SONT LES RECOMMANDATIONS À SUIVRE ?**

### **LORS DE LA TENUE DE L'EXPOSITION :**

- Refuser la présence d'oiseaux malades, présentant les signes cliniques décrits ci-dessus ou tout autre signe de maladie, sur les lieux de l'exposition. Admettre seulement des oiseaux en bonne santé apparente. Un certificat émis par un médecin vétérinaire pourrait en attester.
- Pendant l'exposition, isoler les oiseaux provenant d'élevages différents les uns des autres, si cela est possible.
- Ne partager pas de matériel ou d'équipement avec d'autres propriétaires d'oiseaux. Si ce n'est pas possible, nettoyer et désinfecter les soigneusement entre chaque oiseau provenant d'élevages différents.
- Lors des soins aux animaux, porter des bottes lavables et des vêtements propres. Avant et après avoir soigné les animaux, laver-vous les mains, nettoyer les chaussures et changer de vêtements. Laver-vous aussi les mains entre chaque oiseau provenant d'élevages différents.
- Ne laisser pas les visiteurs toucher les oiseaux, au besoin, mettre une affiche ou un ruban pour les en empêcher.
- Surveiller l'apparition de signes de maladie chez les oiseaux.
- Garder un registre des propriétaires d'oiseaux présents sur le site avec leurs coordonnées et la liste des oiseaux.

### **EN PRÉSENCE DE SIGNES DE MALADIE PENDANT L'EXPOSITION :**

- Isoler les oiseaux malades dans une pièce séparée à laquelle les visiteurs n'ont pas accès (voir l'encadré ci-dessous « Oiseaux en isolement »).
- Contacter un médecin vétérinaire. Si vous n'avez pas de médecin vétérinaire, vous pouvez consulter le site de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au [www.omvq.qc.ca](http://www.omvq.qc.ca) ou le site de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles dans la section « basse-cour » (<http://www.eqcma.ca/elevage-de-basse-cour/qui-appeler-en-cas-de-maladie>).
- Vous pouvez aussi signaler toute situation inhabituelle ou mortalité élevée auprès du MAPAQ au 1 844 ANIMAUX. De plus, si vous suspectez la présence de l'influenza aviaire, vous devez communiquer avec le bureau de district de l'Agence canadienne d'inspection des aliments de votre région et avec le MAPAQ.

### **AU RETOUR DE L'EXPOSITION :**

- Isoler les oiseaux qui reviennent de rassemblement des autres oiseaux de l'élevage pour une période d'au moins 2 à 4 semaines (voir l'encadré ci-dessus « Oiseaux en isolement »);
- Nettoyer et désinfecter les véhicules moteurs et les équipements avant leur entrée dans la ferme.

## EN TOUT TEMPS

- Appliquer les mesures de biosécurités courantes recommandées au [www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour), incluant les mesures obligatoires en vertu de la réglementation provinciale.

### Oiseaux en isolement

- ✓ *Toujours prendre soin de ces oiseaux en dernier.*
- ✓ *Nettoyer et désinfecter régulièrement les cages et le matériel utilisés pour ces oiseaux pendant la période d'isolement et à la fin de celle-ci.*
- ✓ *Utiliser des vêtements, des couvre-chaussures et du matériel distinct pour vous occuper de ces oiseaux. Si le même matériel doit être utilisé, nettoyer et désinfecter-le avant et après vous être occupé de ces oiseaux.*
- ✓ *Laver vos mains avant de passer d'un groupe d'oiseaux à un autre.*
- ✓ *Surveiller l'apparition de signes de maladie plus étroitement pendant cette période.*

### OÙ OBTENIR PLUS D'INFORMATION ?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la prévention et le contrôle des maladies aviaires dans les petits élevages, visitez le site Internet du MAPAQ au [www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/bassecour).

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la biosécurité dans les petits troupeaux de volaille, vous pouvez consulter le site Internet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments ([www.inspection.gc.ca](http://www.inspection.gc.ca)) dans les sections « Animaux/Animaux terrestres/Biosécurité/information sur la biosécurité pour le grand public/propriétaire de petits élevages et d'oiseaux de compagnie » ou encore le site Internet de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles dans la section « basse-cour » ([www.eqcma.ca](http://www.eqcma.ca)).